



Les cols verts

Club d'aéromodélisme Monluçonnais

Affilié FFAM n°0466 Affilié jeunesse et sport n° 9403s465

REGLEMENT DE L'ACTIVITE MODELISME SUR L'AERODROME DE MONTLUCON DOMERAT EXTRAIT DU PROTOCOLE AIP n° 9775

Piste de vol aérodrome de Villars :

Ces consignes s'attachent avant tout à assurer la sécurité en piste, en vol et un fonctionnement efficace. N'oubliez jamais qu'un aéromodèle n'est pas un jouet.

Pensez toujours aux dégâts que peut provoquer une masse de 1 à 12 kg se déplaçant à 100 km/h. Pour cela, il est absolument nécessaire d'insister sur la sécurité qui doit être la base de notre comportement. La responsabilité de chacun d'entre nous est engagée dès l'instant où il pénètre sur le terrain

Adhésion : conditions générales et accès au terrain

Pour avoir accès au terrain et être couvert par l'assurance en cas d'accident :

Il est indispensable d'être en possession d'une licence FFAM et de la carte de membre actif délivrée par le club ayant signé le protocole avec le comité d'agglomération Montluçonnaise et la DGAC.

L'accès à la piste d'aéromodélisme se fait par le portail. Celui-ci devra être fermé par le dernier modéliste quittant le terrain

Stationnement :

Le stationnement des véhicules, aux risques et périls de chacun, se fait exclusivement sur le parking réservé à cet effet sur le chemin. Les véhicules sont tolérés près de la zone de vol uniquement pendant le déchargement et chargement du matériel.

Il est formellement interdit de débiter vos évolutions si votre véhicule n'a pas été reconduit sur le parking

Parking des modèles :

Il est délimité par les piquets et le coffret d'affichage. C'est à partir de cet endroit que vous pouvez déposer votre matériel et vos modèles afin que les obstacles ne soient pas multipliés sur le terrain.

Conditions de vol :

Pour le respect des riverains, tous les appareils motorisés devront être équipés d'un silencieux efficace respectant la réglementation en vigueur. **AUCUN VOL NE SERA TOLERE SANS CELUI-CI.**

Fréquences :

Seules les fréquences autorisées par la loi pourront être utilisées (ex 41 / 72 Mhz et 2,4 Ghz). Le détail est sur le site de la FFAM.

Préparatifs de vol :

Il paraît indispensable de veiller scrupuleusement au bon état de vos batteries, antennes, gouvernes et fixations diverses.

Avant d'allumer votre radio, vous devez :

En dehors du 2.4 Ghz, vous assurer de la fréquence d'émission de votre émetteur (ex : 41 Mhz) et vérifier que cette fréquence n'est pas utilisée par un autre membre.

Sécurité en vol :

Chaque membre s'appêtant à faire évoluer son aéromodèle doit être en possession de son attestation de formation de télé-pilote, du récépissé d'enregistrement de son aéromodèle déclaré à Alpha-tango et immatriculé suivant la réglementation en vigueur.

Afin d'éviter " les catastrophes aériennes " :

Les limites de la zone de vol et l'altitude maxi de 150 mètres doivent être **obligatoirement respectées.**
Le plan de la zone d'évolution est affiché sur le coffret contenant le règlement du club.

1. La sécurité et le bon sens exigent que certaine catégorie d'aéromodèle n'évoluent pas en même temps. Selon les participants, et en respectant le temps de vol de chacun, un créneau sera attribué pour la catégorie avions et planeurs, un créneau pour les hélicoptères, un créneau pour les multirotors .
2. Le nombre d'aéromodèles en vol sera limité à 5 au maximum
3. Un seul point pilote pour toutes les disciplines, ce point est matérialisé par la partie goudronnée d'accès à la piste
4. Après chaque vol, n'oubliez pas de couper l'alimentation de votre récepteur et d'éteindre votre émetteur .
5. Le retour au parking des modèles doit se faire moteur coupé

Accident grave prévenir :

Le président du club LES COLS VERTS

Dupressoir Jacques : 04 70 29 00 16

Ou Email : dupressoir.jacques@orange.fr avec copie au secrétaire jacky.gohe@orange.fr

Numéros d'urgence :

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE 17

Mise à jour du règlement :

Vous devez vérifier régulièrement qu'aucune modification n'a été apportée au règlement affiché dans le coffret.

Règlement validé par les membres du bureau le 18 11 01 2019 à Domérat

Ratifié en assemblée générale le 18 11 01 2019 à Domérat

Jacques DUPRESSOIR
Président

